

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 09 mai 2007

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17  
Fax (064) 43.17.21

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

**SEANCE DU 21 MAI 2007.-**

**ORDRE DU JOUR.-**

Nous vous proposons de porter le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du lundi 21 mai 2007 :

**SEANCE PUBLIQUE :**

**11.a. Personnel communal – Pécule de vacances – Dispositions annuelles pour les agents statutaires et contractuels subventionnés (y compris les grades légaux).**

La circulaire de Monsieur COURARD Philippe, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, stipule que pour des prestations complètes accomplies durant toute l'année de référence, le montant du pécule de vacances se situera dans une fourchette allant de 65 % à 92 % d'un douzième du ou des traitement(s) annuel(s), lié(s) à l'indice des prix à la consommation, qui détermine(nt) le ou les traitement(s) dû(s) pour le mois de mars de l'année des vacances.

Nous vous proposons donc d'octroyer suivant le phasage suivant un pécule de vacances :

**Année 2007**

- a. comprenant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau A (y compris les grades légaux) une partie forfaitaire et une partie variable conformément à la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction publique ;
- b. correspondant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau B et C, à 65 % du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l'année 2006 ;
- c. correspondant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau E et D, à 92 % du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l'année 2006.

**Année 2008**

- a. comprenant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau A (y compris les grades légaux) à 65 % du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l'année 2007 ;

- b. comprenant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau E, D, C et B à 92 % du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l'année 2007.

Année 2009

correspondant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau E, D, C, B et A (y compris les grades légaux) à 92 % du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l'année 2008.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION.

J. FAUCONNIER.